

Objet	Instances	Décisions	Acteurs	Mise en œuvre
Plan d'actions prioritaires du PDS 2023-2033	COPL1 avr 25 COPL2 nov 25	Demande au Secrétariat général de poursuivre la finalisation du document portant PAP 2025-2029 du Plan de développement stratégique (PDS) en veillant à maintenir l'esprit de co-construction ayant prévalu pour l'élaboration du PDS et en y intégrant le cadre de suivi-évaluation et de le soumettre aux États membres pour validation dans les meilleurs délais. a) Remercie le Secrétariat général pour le projet de Plan d'actions prioritaires 2025-2029 ainsi que le cadre de suivi-évaluation actualisé du Plan de développement stratégique 2023-2033 ; b) Demande au Secrétariat général de transmettre la feuille de route stratégique sur la sécurité alimentaire aux États membres avant la mi-mars 2026 ; c) Invite les États membres à poursuivre les consultations en interne avant les prochaines instances ; d) Renvoie l'approbation du cadre de suivi-évaluation du Plan de développement stratégique 2023-2033 et de la version intégrale du Plan d'actions prioritaires 2025-2029 à la prochaine session du Conseil des ministres.	DIR/COM/ S.Suivi- Evaluation	1- Le narratif du PAP a été finalisé et il est proposé d'y ajouter une référence à la conférence ministérielle sur la sécurité alimentaire (2025). Ce faisant, la mise en oeuvre des recommandations de ladite conférence deviendra un résultat du PAP et non un préalable, notamment en ce qu'il s'agit de la feuille de route stratégique (en cours). 2- Les cadres de suivi évaluation du PDS et du PAP sont finalisés.
Mobilisation des ressources	COPL2 nov 25	a) Prend note de l'évolution des conditions et de l'accessibilité aux financements au développement et invite le Secrétariat général à élaborer une stratégie de mobilisation des ressources innovantes en synergie avec le PDS en vue de son approbation aux prochaines instances ; b) Invite le Secrétariat général, suivant les recommandations présentées, à organiser une réunion de haut niveau avec des partenaires techniques et financiers, fin 2026 et de soumettre la note conceptuelle aux États membres pour validation avant les prochaines instances.	DIR	a) Travail en cours. Un atelier de co-construction en interne a été organisé en février. Les grandes lignes de la stratégie à finaliser d'ici mai b) A finaliser le projet de terme de référence avant le partage avec les états - mai 2026
Partenariats	COPL2 nov 25	a) Prend note : i. Des dernières recommandations émises par les États membres et demande au Secrétariat général de poursuivre les échanges avec ces derniers en vue de la finalisation de l'accord-cadre de partenariat actualisé avec l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) d'ici les prochaines instances ; ii. De la signature des cadres de partenariat avec le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), l'Organisation Internationale du Travail (OIT), Cap Business Océan Indien (CBOI), l'Association des Ports des Iles de l'Océan Indien (APIOI) ; iii. De l'avancement des discussions avec l'Organisation des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP) et l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE) et encourage le Secrétariat général à poursuivre la collaboration avec ces institutions, en vue de la formalisation des cadres de partenariats en concertation avec les États membres ;		a) iii. Conformément à la décision 4b) du Comité des Officiers permanents de liaison (OPL) 01/2024, les discussions ont été reprises avec de nouveaux interlocuteurs auprès de l'OEACP, afin d'avancer dans la consolidation du cadre de partenariat proposé par la COI en 2024. Conformément à la décision 4b) du COPL n°02/2025, et dans une optique de formalisation de la coopération sur des thématiques d'intérêt commun, le Secrétaire général a initié des échanges avec l'AUDA-NEPAD et la SADC en vue d'élaborer des cadres de partenariat structurés. Une proposition de cadre de partenariat a été élaborée conjointement par la COI et la SADC. Elle est en cours de consolidation au sein de la SADC (Annexe

Objet	Instances	Décisions	Acteurs	Mise en œuvre
	COPL2 nov 25	<p>b) Prend acte des progrès du projet RECOS à fin 2024 et encourage à mettre en œuvre les solutions arrêtées par le Comité de pilotage du projet qui permettront l'extension des activités en 2027, sous réserve de la finalisation des négociations avec les partenaires techniques et financiers ;</p> <p>c) Encourage la poursuite des efforts de ce projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De renforcement des capacités locales, • D'intégration systématique des dimensions genre et inclusion, • De développement de la recherche appliquée et de l'innovation. <p>a) Confirme l'importance stratégique du Protocole régional de gestion intégrée des zones côtières (GIZC) de la Convention de Nairobi et remercie le Secrétariat général, à travers son projet RECOS, pour l'élaboration d'une note de plaidoyer en faveur de sa ratification ;</p> <p>b) Recommande la diffusion de la note de plaidoyer pour la ratification du Protocole régional GIZC aux autorités nationales concernées, par l'intermédiaire des bureaux des OPL, afin d'encourager les États membres n'ayant pas encore ratifié, à accélérer le processus de ratification en vue de la COP12 de la Convention de Nairobi, prévue en 2026 en Tanzanie ;</p> <p>c) Prend acte de l'état d'avancement du projet RECOS et des progrès réalisés dans les pays bénéficiaires et à l'échelle régionale ;</p> <p>d) Encourage le Secrétariat général à finaliser les négociations avec l'AFD pour une extension du projet RECOS jusqu'à fin juin 2027 ;</p> <p>e) Invite le Secrétariat général à soumettre, aux prochaines instances, des propositions de notes conceptuelles permettant de capitaliser sur les acquis du projet RECOS en vue de l'élaboration et de l'instruction de nouveaux projets s'inscrivant dans sa continuité.</p>		<p>b) Les négociations avec les partenaires sont en cours, le COPIL tenu en décembre 2025 l'a confirmé en attente de validation du PTBA 2026 consolidé.</p> <p>c) La poursuite des efforts de renforcement des capacités à travers le programme des échanges entre divers acteurs, l'intégration des dimensions genre et le développement de la recherche continue.</p> <p>a) la note de plaidoyer est élaborée et disponible.</p> <p>b) la note de plaidoyer est soumise aux EM.</p> <p>c) les projets des sites pilotes et ceux d'appel à projets à l'échelle nationale sont mis en œuvre.</p> <p>d) le processus est en cours pour l'avant 3, le PTBA consolidé 2026-2027 en attente de la validation ANO-AFD.</p> <p>e) l'activité en cours, le DI-1 en collaboration avec l'expert mobilisation des ressources s'y attèlent.</p>
Projet TWENex	COPL1 avr 25	<p>a) Demande au Secrétariat général de saisir les États membres pour la transmission de leurs propositions avant la clôture du projet au 12 juin 2025, via les personnes ressources et les PFN du projet pour compléter et valider la page de présentation de l'écosystème Recherche & Innovation (R&I) de chaque pays, travaillé par les équipes TWENex sur base d'une enquête et visible sur la plateforme IORIC.org.</p> <p>b) Conforte l'initiative du projet TWENex et encourage la poursuite des discussions avec les réseaux régionaux R&I de la PRÉRAD OI, de l'IORA et de l'AUF pour mettre en lien l'ensemble des plateformes de coopération régionale scientifique, ainsi que la création d'une <i>task force</i> régionale R&I.</p> <p>c) Invite le Secrétariat général de la COI à définir les Termes de référence d'un atelier des partenaires techniques et financiers réunissant, entre autres, le PNUD, l'AFD et l'Union européenne, en concertation avec les États membres à l'occasion du comité de pilotage de TWENex prévu du 1^{er} au 06 juin 2025.</p>		<p>a) Activité réalisée</p> <p>b) Activité en cours</p> <p>c) Activité en cours</p>
Sécurité et sûreté maritimes	COPL1 avr 25	<p>a) prend note :</p> <p>i. Des avancées pour la continuité de l'opérationnalisation de l'architecture régionale de sécurité maritime (ARSM) dans le cadre</p>		

Objet	Instances	Décisions	Acteurs	Mise en œuvre
	<p>39^e Conseil 16 avr 25</p> <p>COPL2 nov 25</p>	<p>du programme <i>Safe Seas Africa</i> sur financement de l'Union européenne ;</p> <p>ii. Des actions entreprises concernant l'exercice de terrain MASEPOLREX25 contre la pollution marine au Kenya ainsi que la lutte contre les espèces sauvages ;</p> <p>iii. Des travaux entrepris pour la mise en place d'un Observatoire régional sur les drogues avec l'Union européenne et la Commission des drogues de l'Afrique orientale et Australe.</p> <p>b) invite le Secrétariat général à prendre contact avec la partie française afin de préciser des modalités de collaboration souhaitée avec la COI pour la mise en place de l'Institut régional de formation.</p> <p>Adresse ses félicitations au Kenya pour son engagement durant sa présidence du Groupe de contact sur les activités maritimes illicites (CGIMA) et demande au Secrétariat général d'apporter un appui complet à la présidence actuelle, les Seychelles, notamment dans sa mission de renforcer la coordination des dispositifs régionaux et internationaux.</p> <p>a) Prend note des avancées dans l'opérationnalisation de l'architecture régionale de sécurité maritime (ARSM) soutenue par le programme <i>Safe Seas Africa</i> sur financement de l'Union européenne ;</p> <p>b) Prend note de la bonne tenue de l'exercice de terrain MASEPOLREX25 contre la pollution marine au Kenya, dont une suite est prévue dans un autre pays de la région, ainsi que du démarrage des actions dans la lutte contre le trafic des espèces sauvages ;</p> <p>c) Encourage le Secrétariat général à faciliter la mise en place d'un Observatoire régional sur les drogues avec l'Union européenne et la Commission des drogues de l'Afrique orientale et australe ;</p> <p>d) Prend note des concertations techniques avec l'Union africaine dans le domaine de la sécurité maritime favorisant un rapprochement opérationnel et des synergies avec les autres mécanismes existants ;</p> <p>e) Prend note du calendrier d'activités 2026 sur la sécurité maritime qui inclut des événements d'envergure dont une Conférence ministérielle sur la politique régionale de sécurité et sûreté en mer, une Conférence ministérielle sur la sécurité des câbles sous-marins de fibre optique et la cybersécurité, et une session plénière du Groupe de contact international contre les activités illicites en mer (CGIMA) ;</p> <p>f) Invite le Secrétariat général à maintenir le dialogue avec les autorités françaises concernées par le projet d'Institut régional de formation en vue de la mise en œuvre de la décision 7.b du COPL d'avril 2025.</p>		<p>ii. Un événement international, avec mobilisation des autorités kenyanes (250 participants) et l'équipe du SG-COI, partenaires régionaux et internationaux</p> <p>iii. Expertise mise à disposition par l'Union Européenne pour la région avec mission d'étude au siège de l'observatoire à Lisbonne. Evaluation nationales en cours.</p> <p>b) Echanges en cours</p>
Comité des douanes	COPL1 avr 25	<p>a) Au regard de la note d'information (Annexe 3 de la fiche 2.5.), invite le Secrétariat général à informer le Comité des douanes sur les modes de décisions des instances de la COI reposant sur la recherche de solutions communes et la promotion des intérêts partagés, conformément à l'esprit et aux textes de la COI tout en soulignant que les OPL sont des représentants des États, chargés de relayer les priorités et les positions de ces derniers, et que les décisions de leur Comité sont unanimes ;</p>		<p>b) Le Secrétariat général a apporté son appui en termes de secrétariat, de suivi, de coordination des activités et de mobilisation des ressources, depuis le lancement officiel le 03 octobre 2025.</p>

Objet	Instances	Décisions	Acteurs	Mise en œuvre
Coopération économique	COPL2 nov 25	<p>b) Invite le Secrétariat général à mettre en œuvre la décision 8b) du 37^e Conseil des ministres de la COI.</p> <p>a) Des avancées du Comité des douanes et invite le Secrétariat général à préciser, en concertation avec les États membres de la COI, la nature de ses appuis ;</p> <p>b) De l'initiative des Agences nationales de promotion de l'investissement (ANPI) des États membres de mettre en place une association ;</p> <p>c) De la participation de la COI aux travaux du COMESA sur la connectivité aérienne et numérique et réitère sa demande au Secrétariat général de veiller à une relance effective des travaux des comités régionaux des aviations civiles et des transporteurs aériens.</p>		<p>a) Conformément à la décision 8b) du 37^{ème} Conseil des ministres de la COI, le Secrétariat général apporte son appui en termes de secrétariat, de suivi, de coordination des activités et de mobilisation des ressources, en tant que de besoin.</p> <p>b) Le Secrétariat général était invité par les ANPI à participer aux réunions préparatoires de mise en place de l'association les 03/03/2026 et 13/03/2026.</p> <p>c) Le Secrétaire général a procédé à la redynamisation du comité de l'aviation civile de la COI. Cette relance effective était marquée par l'organisation d'une réunion technique préparatoire en décembre 2025, soulignant la reprise d'un dialogue structuré entre les autorités nationales compétentes après une période d'inactivité prolongée. Cette relance s'est traduite par l'identification de priorités régionales structurantes, notamment l'harmonisation réglementaire, le renforcement des capacités techniques, l'amélioration de la connectivité intrarégionale et une meilleure articulation avec le Comité des compagnies aériennes.</p>
Économie bleue et économie circulaire	COPL2 nov 25	<p>a) Prend note des dispositions prises par le Secrétariat général pour la mise en œuvre des résolutions de l'atelier régional de validation du plan d'action régional de l'économie circulaire des États insulaires d'Afrique et de l'océan Indien ;</p> <p>b) Remercie la Commission économique pour l'Afrique (UNECA) pour le partenariat dans la promotion de l'économie bleue et circulaire, ayant permis l'élaboration du plan d'action régional de l'économie circulaire des États insulaires d'Afrique et de l'océan Indien et du mécanisme de financement innovant adapté, y compris les priorités de l'économie circulaire et bleue, tel qu'indiqué par la feuille de route de l'économie circulaire ;</p> <p>c) Prend note de la collaboration initiée par le Secrétariat général et Common Seas pour la mise en œuvre de la feuille de route du mécanisme régional « Responsabilité étendue des producteurs (REP) » des déchets pneumatiques et emballages ;</p> <p>b) Prend note du plan d'action régional de l'économie circulaire des États insulaires d'Afrique et de l'océan Indien et le mécanisme de financement innovant, adapté aux spécificités des États insulaires ;</p> <p>c) Prend note du cadre réglementaire régional indicatif sur l'économie sociale et solidaire, pour structurer l'entrepreneuriat social du recyclage et de l'économie circulaire ainsi que la charte régionale promouvant des pratiques de travail décentes et sûres pour les travailleurs et travailleuses du secteur informel du recyclage ;</p>		<p>b) et d) le Secrétariat général a transmis les lettres de remerciements aux partenaires l'ayant soutenu en faveur des initiatives structurantes portant sur l'économie bleue et circulaire, notamment UNECA, l'ICR Facility et l'Union européenne.</p>

Objet	Instances	Décisions	Acteurs	Mise en œuvre
		d) Remercie les partenaires mobilisés par le Secrétariat général de la COI en faveur d'initiatives structurantes portant sur l'économie bleue et circulaire, notamment la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA), l'ICR Facility et l'Union européenne.		
Axe transversal « Jeunesse »	COPL2 nov 25	a) Prend note de la version révisée du document « d'intégration de la jeunesse dans la coopération régionale de l'Indianocéanie » ; b) Autorise le Secrétariat général à lancer une deuxième édition du Prix Indianocéanie Jeunesse, à transmettre aux États membres les informations y relatives et à rechercher les partenariats et financements nécessaires à sa mise en œuvre.		
Projet Gouvernance, paix et stabilité - GPS	COPL1 avr 25	Demande au Secrétariat général de transmettre au préalable les Termes de référence et la note conceptuelle de la Conférence des femmes organisée par la Région Réunion en précisant les actions qui engagent le Secrétariat général de la COI.		La Région Réunion a reporté la conférence pour le mois de novembre 2026
	39 ^e Conseil 16 avr 25	a) Prend note de la création d'un Parlement régional des jeunes de l'Indianocéanie (PRJIO) à l'initiative de l'Association des Parlements des États membres de la COI ; b) Demande au Secrétariat général de fournir aux instances des informations additionnelles sur l'impact budgétaire de la pérennisation de l'Unité de Gouvernance dans une optique d'appropriation des acquis du projet GPS ; c) Encourage le Secrétariat général à mobiliser des ressources supplémentaires pour l'Unité de Gouvernance à travers des actions de sensibilisation et de communication auprès des partenaires techniques et financiers potentiels ; d) Encourage l'Agence française de développement (AFD) à confirmer la formalisation de l'avenant en vue de l'extension sans coût additionnel de la Convention de financement du projet GPS pour une durée de 12 mois, en concertation avec les États membres.		La stratégie de pérennisation est en cours de finalisation, laquelle fera l'objet l'occasion d'échanges entre les Présidents à l'occasion de la prochaine réunion statutaire de l'AP-COI. Une stratégie de mobilisation des ressources fera l'objet du recrutement d'un consultant (une réunion de démarrage est prévue le 13 mai 2026) L'avenant a été signé le 30 juin 2025 (décembre 2026).
	COPL2 nov 25	a) Prend note : i) De la feuille de route sur la pérennisation de l'Unité de gouvernance au sein du Secrétariat général de la COI et l'intégration l'Unité de gouvernance dans son organigramme afin de traduire son positionnement stratégique et de renforcer sa visibilité au sein de la COI ; ii) De l'invitation à rejoindre l'Association des Secrétaires généraux des Parlements Francophones (ASGPF) et invite les instances compétentes de l'AP-COI à examiner la proposition ; iii) Des modalités de pérennisation des postes auprès de l'Unité de gouvernance, à savoir, la prise en charge du poste de Coordonnateur technique et la mise à disposition d'un(e) Chef(fe) d'unité pour l'année 2026, conformément aux termes de référence établis ;		L'invitation a été déclinée compte tenu d'une obligation financière, laquelle n'est pas prévue dans le budget du Secrétariat. Une relance a été envoyée aux Etats membres en vue d'une mise à disposition d'un Chef d'Unité. L'AFD a confirmé sa disponibilité à approuver une nouvelle extension du projet GPS jusqu'en 2027 et prendre en charge le salaire du coordonnateur si la prise de poste du Chef d'unité sera effective avant le mois de septembre.

Objet	Instances	Décisions	Acteurs	Mise en œuvre
		<ul style="list-style-type: none"> iv) Du document relatif aux besoins financiers pour la pérennisation de l'Unité de gouvernance et invite le Comité budgétaire de la COI à examiner les modalités d'une contribution des États membres dans une logique d'appropriation progressive des acquis du projet GPS via l'Unité et d'en aviser les instances décisionnelles ; v) Du projet de Mémoire d'entente entre la COI et l'Association des Parlements des États membres de la COI (AP-COI) ; b) Remercie l'Agence française de développement (AFD) pour l'extension sans coût additionnel de la Convention de financement du projet GPS pour une durée de 12 mois ; c) Demande au Secrétariat de mener les consultations avec l'Union européenne et l'Agence française de développement en vue de la prise en charge du poste du Coordonnateur technique par la COI à partir d'octobre 2026, à travers la subvention Horizon 2030 (UE/AFD) jusqu'à la clôture du projet GPS ; d) Invite les États membres, qui en ont la capacité, à assurer la mise à sa disposition d'un(e) Chef(fe) d'unité pour l'année 2026, conformément aux termes de référence établis, et le Coordonnateur technique pour l'année 2027 ; e) Encourage le Secrétariat général à poursuivre ses efforts en vue de renforcer la mobilisation de ressources supplémentaires pour l'Unité de gouvernance ; f) Réitère l'importance de soutenir les jeunes à travers le Parlement régional des Jeunes de l'Indianocéanie (PRJIO) afin de maximiser l'impact et la visibilité de cette initiative ; g) Se félicite du succès du projet pilote de formation professionnalisante dans l'administration électorale et encourage le Secrétariat général à formaliser des partenariats avec les centres académiques des États membres et les partenaires techniques afin d'assurer la régularité des formations en gouvernance, paix et stabilité. 		<p>Saisine du comité budgétaire effectuée par le secrétariat, en attente de leur feedback.</p> <p>A soumettre à la prochaine réunion des instances.</p> <p>Saisine des Etats membres tout en attendant la validation du cadre de mise à disposition.</p>
Plan régional de surveillance des pêches	<p>39^e Conseil 16 avr 25</p> <p>COPL2 nov 25</p>	<ul style="list-style-type: none"> a) Se félicite de la tenue de la troisième Conférence ministérielle des pêches du PRSP du 28 février 2025 aux Seychelles et de la signature de l'accord relatif à un arrangement administratif entre la COI et les États participants pour la mise en place et la gestion d'un Centre Régional de Coordination de Suivi, de Contrôle, de Surveillance et d'Observation des Pêches ; b) Demande au Secrétariat de poursuivre les consultations avec les États participants en vue de la mise en œuvre effective des recommandations de la troisième Conférence ministérielle PRSP relatives à l'institutionnalisation et la pérennisation du PRSP avant la clôture du programme ECOFISH en septembre 2025. a) Se félicite des réalisations du programme ECOFISH et remercie l'Union européenne pour son appui technique et financier à l'atteinte 		<p>Réalisée (un suivi à faire sur les recommandations du COPIL du PRSP)</p> <p>Les deux consultations avec les États participants ont été bouclées.</p> <p>La feuille de route en vue de l'institutionnalisation du PRSP sera soumise pour validation aux membres du COPIL PRSP à l'occasion de leur prochaine réunion prévue pour les 25 et 26 août prochains.</p>

Objet	Instances	Décisions	Acteurs	Mise en œuvre
		<p>des objectifs de ce programme ainsi que les États participants pour leur engagement et leurs contributions aux actions collectives ;</p> <p>b) Prend note du fait que la contribution de la France au PRSP reposera sur une mobilisation du navire OSIRIS II sur financement INTERREG, les charges liées à l'embarquement des inspecteurs et observateurs étant assurées par les ressources du projet SWIO ;</p> <p>c) Demande aux États participants de finaliser les consultations internes d'ici la fin de l'année 2025, sur la révision des instruments juridiques du PRSP en vue de la signature de :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. L'arrangement administratif ; ii. L'accord entre les États participants pour l'échange d'informations sur les pêches aux fins du Suivi, Contrôle et Surveillance ; et, iii. Le protocole d'accord pour la certification et la coordination des observateurs des États côtiers au niveau sous-régional et le partage des informations et des données des observateurs ; <p>d) Propose au Conseil des ministres de :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Prendre note de la poursuite du processus d'institutionnalisation du Plan régional de surveillance des pêches (PRSP) à travers l'établissement de la feuille de route, pour assurer l'opérationnalisation du futur Centre Régional de Coordination de Suivi, de Contrôle, de Surveillance et d'Observation des Pêches ; ii. Demander au Secrétariat général de poursuivre les consultations avec les États participants en vue de finaliser le budget prévisionnel et le mécanisme de financement ainsi que les modalités de contributions respectives ; iii. Demander au Secrétariat général d'approfondir les consultations avec les Seychelles et Maurice en vue de l'hébergement du Centre régional ; iv. Approuver la mise en place dans les meilleurs délais d'une structure transitoire auprès du Secrétariat général et demander aux États membres d'accélérer le processus de mise à disposition des deux experts, à savoir, le coordinateur technique régional et le responsable du VMS régional ; v. Prendre note de l'instruction du nouveau programme SWIO sous financement de l'Union européenne en appui aux activités du PRSP et d'inviter le Secrétariat général à signer le contrat de subvention pour une mise en œuvre dans les meilleurs délais. 		<p>Une reprise des patrouilles régionales avec la mobilisation d'OSIRIS II est prévue en juin/juillet en collaboration avec EFCA. Les charges liées à l'embarquement des inspecteurs seront prises en charge par le nouveau programme SWIOP.</p> <p>Dernière version des documents intégrant les observations de Maurice transmises aux Etats participants en vue de leur signature.</p> <p>Les consultations sont en cours.</p> <p>Les consultations se poursuivent.</p> <p>La mise en place de la structure transitoire est en cours de finalisation à travers la formalisation de la prise en fonction du CTR, mis à disposition par les Seychelles.</p> <p>Tous les documents liés à l'instruction de ce nouveau programme sont soumis à la DUE, lesquels sont en attente de signature.</p>
Sécurité alimentaire et nutrition	39 ^e Conseil 16 avr 25	<p>a) Se félicite de la tenue de la conférence ministérielle sur la sécurité alimentaire et nutrition des États membres de la COI le 21 mars 2025 à Antananarivo et remercie chaleureusement la FAO pour son appui technique dans l'organisation de ladite conférence ;</p> <p>b) Valide les recommandations de la déclaration ministérielle sur la sécurité alimentaire et la nutrition des États membres de la COI qui alimenteront les travaux du cinquième Sommet du 24 avril 2025 à Antananarivo ;</p> <p>c) Adopte le PRESAN comme cadre de référence régional des États membres de la COI en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, et demande de le prendre en compte dans les politiques et stratégies</p>		

Objet	Instances	Décisions	Acteurs	Mise en œuvre
	COPL2 nov 25	<p>nationales de développement des systèmes agricoles et alimentaires, contribuant au Plan de Développement Stratégique de la COI 2023-2033 ;</p> <p>d) Demande au Secrétariat général de procéder à la mobilisation des ressources et des partenariats pour une mise en œuvre concrète des facilités du PRESAN, notamment l'Union européenne, le Fonds international pour le développement agricole (FIDA), le Fonds d'urgence des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), l'Agence française de développement (AFD) et l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ;</p> <p>e) Prend note des synergies entre les acteurs de la recherche de tous les États membres de la COI, travaillant notamment au sein de la Plateforme régionale en recherche agronomique pour le développement dans l'océan Indien (PRÉRAD-OI) ;</p> <p>f) Encourage le Secrétariat général à poursuivre les consultations avec les États membres en vue de l'établissement d'un protocole d'accord avec la FAO pour la mise en œuvre du PRESAN ;</p> <p>g) Confirme le plaidoyer auprès des investisseurs nationaux et internationaux, des partenaires financiers et des donateurs pour soutenir financièrement la mise en œuvre du PRESAN et les projets liés à la sécurité alimentaire et à la nutrition dans les États membres de la COI ;</p> <p>h) Se félicite des réalisations du programme régional d'appui à la sécurité alimentaire et nutritionnelle (SANOI) et remercie l'Union européenne pour son appui technique et financier à l'atteinte des objectifs de ce programme ;</p> <p>i) Encourage les États membres à capitaliser et pérenniser les réalisations et acquis du programme SANOI notamment les deux plateformes sur le système d'information sur l'agriculture et la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que le réseau des laboratoires officiels de contrôle des produits alimentaires des États membres de la COI.</p> <p>a) Demande au Secrétariat général de mobiliser les moyens techniques, humains et financiers en vue d'assurer la mise en œuvre effective des recommandations stratégiques et opérationnelles issues de la Conférence ministérielle sur la sécurité alimentaire et la nutrition des États membres de la COI du 21 mars 2025 à Antananarivo ;</p> <p>b) Invite le Secrétariat général à procéder à la signature du projet de protocole d'accord avec la FAO tel que validé par les États membres ou à rechercher une nouvelle approbation des États membres si les consultations avec la FAO conduisent à des modifications ;</p> <p>c) Demande au Secrétariat général de mobiliser dans les plus brefs délais une expertise dédiée à l'établissement d'une feuille de route en vue de la mise en œuvre effective des recommandations issues de la ministérielle PRESAN et à une évaluation ex-post externe de la première phase du PRESAN ;</p>		<p>d) la mobilisation de ressources et partenariats est en cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recrutement d'un expert sous Horizon 2030 - Participation au prochain forum d'investissement à Harare/ Rome - Poursuite des consultations avec UNICEF en vue d'un MoU <p>f) Version finale soumise à la FAO en attente de la signature prévue au prochain sommet sur la sécurité alimentaire à Rome.</p> <p>a) cette mobilisation est prévue à travers la mise en œuvre du plan d'actions prévu dans le MoU avec la FAO</p> <p>b) Mou sera signé à l'occasion du prochain Sommet à Rome, lequel est prévu en octobre 2026.</p> <p>c) Les travaux de consultance sont en cours.</p>

Objet	Instances	Décisions	Acteurs	Mise en œuvre
		le cadre du projet dans le cadre du projet « Integrated Blue and Green Islands project » (BGI).		
Réduction des risques de catastrophes	COPL2 nov 25	<ul style="list-style-type: none"> a) Prend note des informations fournies sur l'état d'avancement du projet RDRM-IO et demande au Secrétariat général de prendre les mesures nécessaires pour assurer la bonne réalisation des activités du projet et garantir sa clôture dans les délais ; b) Demande au Secrétariat général de finaliser, d'ici la fin de l'année 2025, les consultations avec les États membres sur le projet de protocole d'accord avec UN-Habitat en vue de sa signature ainsi qu'avec Tetra Tech ; c) Demande au Secrétariat général de poursuivre la collaboration avec les agences du système de Nations Unies, notamment UNDRR et UN-Habitat, ainsi qu'avec d'autres partenaires dans la perspective en vue de développer des projets dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe en concertation avec les États membres. 		
Santé – réseau SEGA One Health	<p>39^e Conseil 16 avr 25</p> <p>COPL2 nov 25</p>	<ul style="list-style-type: none"> a) Approuve les Statuts du Fonds SEGA, la Charte amendée du réseau SEGA-One Health et les termes de référence de l'Unité de Coordination ; b) Encourage les États membres à maintenir les budgets des contributions volontaires déjà inscrites ou à les prévoir et à commencer à verser les contributions volontaires financières dans le compte bancaire prévu à cet effet et/ou à annoncer leurs contributions en nature. c) Demande au Secrétariat général de mettre en place, une fois les premières contributions versées dans le Fonds, et dans les meilleurs délais, l'Unité de coordination de ce Fonds SEGA-One Health, pour répondre aux différents appels à projets en cours avec des partenaires conformément aux priorités de la Stratégie régionale de Sécurité sanitaire et aux conditions particulières du projet SSIP ; d) Remercie l'Agence française de développement pour le versement des Fonds du nouveau projet SSIP et pour la collaboration fructueuse et régulière avec le Secrétariat général de la COI dans la mise en œuvre de ce projet ; e) Prend note de l'avancement du projet SSIP et encourage le Secrétariat général de la COI à avancer rapidement dans le processus de recrutement du reste de l'équipe du projet et à soumettre les conventions de partenariat avec le CIRAD et avec l'ARS Réunion pour validation par procédure écrite ; f) Prend note des signatures en cours des différentes conventions validées par les États membres et demande au Secrétariat général d'informer les États membres des avancées et résultats de ces partenariats. a) Remercie l'AFD pour la collaboration fructueuse dans le cadre du projet RSIE3 et félicite le Secrétariat général de la COI pour l'excellent niveau d'exécution budgétaire et la qualité des résultats obtenus ; b) Prend note des avancées significatives dans le recrutement de l'équipe et dans la mise en œuvre du projet SSIP, et encourage le Secrétariat 		<ul style="list-style-type: none"> b) Contributions reçues de Maurice et de la France. En attente des contributions des autres Etats membres. Plusieurs lettres de rappel ont été envoyées aux Etats membres. c) Le recrutement ne pourra se faire que lorsque tous les Etats membres auront versé leurs contributions car pas de fonds suffisants. e) Accord cadre a été soumis aux Etats membres pour consultations internes et des commentaires ont été reçus et intégré. Accord a ensuite été transmis à l'ARS et à l'AFD pour avis de non objection mais pas encore de retour reçu. Avec le CIRAD, discussions en cours mais pas d'avancée majeure dans la formalisation d'un accord cadre.

Objet	Instances	Décisions	Acteurs	Mise en œuvre
		<p>général à poursuivre ses efforts afin d'atteindre rapidement une pleine capacité opérationnelle ;</p> <p>c) Encourage les États membres à accélérer les procédures pour rendre effective la contribution volontaire au Fonds SEGA-One Health par tous les ministères concernés, et demande au Secrétariat général de poursuivre le suivi et les actions de plaidoyer ;</p> <p>d) Demande au Secrétariat général de procéder au recrutement de l'équipe de l'Unité de coordination du réseau SEGA-One Health, financée par le Fonds SEGA-One Health, afin de permettre à cette unité de démarrer ses missions, notamment en lien avec les appels à projets et la Stratégie régionale de sécurité sanitaire ;</p> <p>e) Renouvelle l'engagement des États membres à respecter les conditions particulières de la convention de financement du projet SSIP relatives au Fonds SEGA ;</p> <p>f) Salue la réactivité du Secrétariat général dans la réponse aux appels à projets et l'encourage à poursuivre les consultations avec les États membres pour une approbation préalable à la mise en œuvre des projets retenus, notamment avec l'arrivée prochaine de l'Unité de coordination ;</p> <p>g) Encourage le Secrétariat général de la COI à avancer sur le développement de projets régionaux potentiels sur le VIH et sur le lien climat-santé ;</p> <p>h) Prend note de l'évolution des différents partenariats en matière de sécurité sanitaire et encourage le Secrétariat à soumettre dans les meilleurs délais les projets en attente de validation ;</p> <p>i) Encourage le Secrétariat général à poursuivre les initiatives en matière de formations, incluant le processus pour leur reconnaissance académique, comme avec le programme FETP, et de ce fait à inclure le Master ESPOIR (E-Santé publique pour les Populations de l'Océan Indien Régional) parmi les offres de formations accessibles aux membres du réseau SEGA-One Health ;</p> <p>j) Demande au Secrétariat général de proposer des pistes de partenariat entre les services météorologiques et le CDC-OH-IO en matière d'accès aux données pour anticiper et atténuer les impacts du changement climatique sur la santé des populations humaines et animales ;</p> <p>k) Prend note de la transmission des projets de convention-cadre avec le réseau SEGA-One Health et d'accord spécifique dans le cadre du projet SSIP par l'Agence régionale de santé de La Réunion (ARS) et encourage les États membres à finaliser les consultations internes pour leur validation finale d'ici la fin 2025 ;</p> <p>l) Prend note de l'adhésion prochaine de la COI, avec son programme FETP-OI au Global Field Epidemiology Partnership (GFEP).</p>		<p>b) Équipe SSIP au complet</p> <p>c) Contributions volontaires reçues seulement de la France et Maurice. Faire une proposition aux Comores de contribution en nature. Plusieurs relances faites à tous les EM en ce début d'année 2026.</p> <p>d) Nécessité d'organiser prochainement le premier conseil d'administration du fonds en virtuel</p> <p>e) Réponse à un appel horizon Europe 2020 en partenariat avec Epimact (université de Limoges)</p> <p>j) pas d'avancées</p> <p>k) Accord-cadre avec ARS sera soumis pour validation aux prochaines instances</p>

Objet	Instances	Décisions	Acteurs	Mise en œuvre
Entrepreneuriat et facilitation des affaires	39 ^e Conseil 16 avr 25	<p>a) Demande au Secrétariat général de mobiliser de nouveaux financements pour un projet dans le domaine de l'entrepreneuriat et de la coopération économique capitalisant sur les résultats et acquis du programme ENFA-OI (renforcement du Cadre de concertation régional mis en place et de l'accompagnement des Organismes d'appui et de soutien à l'entrepreneuriat et aux MPME & Start-ups avec l'accent sur l'accès au financement, etc.) ;</p> <p>b) Encourage les États membres à diffuser et à faire le suivi des acquis du projet ENFA-OI, notamment par le biais des Points Focaux Nationaux (PFN) et des ministères sectoriels ;</p> <p>c) Demande au Secrétariat général, dans l'attente de la formulation d'un nouveau projet, de s'appuyer sur les ressources humaines internes de la COI pour faire le pont entre les acquis du programme, les PFN, le Bureau de Coordination Provisoire (BCP) du Cadre de Concertation Régional des OAS MPME & Start-ups ;</p> <p>d) Encourage le Secrétariat général à mobiliser pleinement l'expert thématique en entrepreneuriat et diplomatie économique pour la poursuite des actions entreprises dans le cadre du programme ENFA-OI et la recherche de financement.</p>		<p>TDR rédigés par l'ETI entrepreneuriat et diplomatie économique pour la mobilisation d'une mission de consultance pour le développement d'un plan d'action régional d'un écosystème entrepreneurial performant et un mécanisme de financement innovant durable de l'entrepreneuriat bleu et vert des États insulaires de l'océan Indien. Dépendant des orientations prises pendant le séminaire Horizon 2030, le financement de ces études n'est pas encore assuré.</p> <p>b) Dossier réalisé avec documents issus du projet ENFA et partagé aux PFN. PFN sollicités dans d'autres initiatives sur l'entrepreneuriat mais ne répondent pas</p> <p>d) Le Secrétariat et l'expert thématique contribuent à l'animation des réunions du cadre de concertation public privé et à la recherche de financements, avec l'idée d'avoir un projet Interreg porté par la chambre de commerce et d'industrie de la Réunion.</p>
Recherche et Innovation	COPL2 nov 25	Propose aux États membres de finaliser l'examen du projet de Stratégie régionale de recherche et innovation (SRRI) d'ici la fin de l'année 2025 puis de le soumettre pour approbation finale à la prochaine session du Conseil des ministres.		Stratégie envoyée aux EM pour commentaires et stratégie sousmise pour validation des instances.
Formation professionnelle	39 ^e Conseil 16 avr 25 COPL2 nov 25	<p>a) Valide le document de programme régional de coopération et de mobilité en formation technique, technologique et professionnelle (PRCMTTP) dans l'océan Indien (intégrant les commentaires des États membres) ;</p> <p>b) Remercie l'Agence française de développement (AFD) pour le travail de la mission de configuration et pour la transmission des livrables finaux ;</p> <p>c) Invite l'AFD à confirmer rapidement l'octroi des subventions et à transmettre le projet de convention de financement pour soumission aux États membres par le Secrétaire général ;</p> <p>d) Demande au Secrétariat général d'organiser des ateliers de réflexion sur le mécanisme pérenne de financement, avec les cinq États membres et en présence de l'expert Cap Compétences en vue de finaliser le choix du mécanisme de financement ;</p> <p>e) Encourage le Secrétariat général à poursuivre son action de mobilisation des financements complémentaires afin de lancer rapidement des activités.</p> <p>a) Valide le projet d'accord-cadre avec l'Université de La Réunion et donne mandat au Secrétariat général pour sa signature ;</p>		<p>f) Pas d'avancées concrètes sur la mobilisation de financements</p> <p>a) En attente de réception de l'accord cadre signé par l'université de la Réunion qui doit être signé le SG COI</p>

Objet	Instances	Décisions	Acteurs	Mise en œuvre
		<ul style="list-style-type: none"> b) Encourage le Secrétariat général à poursuivre activement la recherche de nouveaux financements en vue de la mise en œuvre du Programme régional de formation professionnelle et de mobilité ; c) Encourage le Secrétariat général à poursuivre les échanges avec l'Université de Maurice afin de finaliser dans les meilleurs délais un projet d'accord-cadre de coopération en vue de sa soumission aux instances pour approbation ; d) Encourage le Secrétariat général à poursuivre les initiatives engagées dans le cadre du projet HEI BLUE et à prospecter les voies et moyens pour la pérennisation des résultats, conformément aux tâches confiées à la COI ; e) Prend note de l'opportunité de mettre en place un dispositif d'amorçage à la mobilité intrarégionale « Partenariat Hubert Curien (PHC) » régional océan Indien et demande au Secrétariat général de fournir plus d'informations sur les activités envisagées et les implications financières pour la COI. 		<ul style="list-style-type: none"> b) Prise de contact faite avec les hôteliers mauriciens pour relancer la dynamique c) Plusieurs relances faites à l'Université de Maurice mais pas de réponse. Demande d'appui à l'OPL de Maurice mais pas de retour. d) Le Secrétariat, à travers ETI et DI5/DI2 mène les activités demandées par le projet e) Pas d'avancée
Partenariat avec l'OIT	COPL1 avr 25	<ul style="list-style-type: none"> a) Prend note de la proposition du bureau régional de l'Organisation internationale du Travail (OIT) de tenir une table ronde ministérielle des États membres de la COI sur la justice sociale et le travail décent ; b) Demande au Secrétariat général de saisir le bureau régional de l'OIT à Antananarivo afin d'actualiser les termes de référence/ la note conceptuelle de l'évènement ainsi que son calendrier et de les soumettre aux États membres 		<ul style="list-style-type: none"> a) L'OIT a organisé une table ronde ministérielle des États membres de la COI sur la justice sociale et le travail décent les 17 et 18 décembre 2025 à Maurice. b) Le Secrétariat général a été invité à participer à l'évènement sans avoir été associé à la rédaction de la note conceptuelle.
Administration des ressources humaines	39 ^e Conseil 16 avr 25	<ul style="list-style-type: none"> a) Demande au Secrétariat général de finaliser, en concertation avec les États membres, le cadre de mise à disposition de personnel et d'experts auprès du Secrétariat général ; b) Félicite le Secrétariat général pour ses efforts dans le renforcement du personnel ; c) Mandate le Comité des Officiers permanents de liaison pour réviser, conformément aux orientations données par le Conseil des ministres, les termes du poste de directeur en vue de sa validation dans les plus brefs délais et afin de procéder au recrutement ; d) Remercie la République de Madagascar pour la mise à disposition de la Directrice auprès du Secrétariat général et par la même occasion la Directrice pour son engagement et la réussite de sa mission 		<ul style="list-style-type: none"> a) Les EM sont en consultation nationale. Une discussion a été organisée le 11 septembre 2025 en présence de 4 EM (sans la présence de Maurice). La dernière version du texte a été partagée pour une approbation lors du COPL 02/2025.
Révision du Statut du personnel	COPL1 avr 25 COPL2 nov 25	<ul style="list-style-type: none"> a) Prend note des avancées de la révision du Statut du personnel et encourage le Secrétariat général à finaliser les consultations ainsi que le document dans les plus brefs délais en vue de leur approbation par les prochaines instances. b) Encourage le Secrétariat général à reprendre les discussions avec la République de Maurice concernant la mise à jour de l'Accord de siège. a) L'avancement de la révision du Statut du personnel et de ses directives d'application et invite les États membres à transmettre leurs commentaires sur les chapitres restants (chapitres 8 à 14) jusqu'à la fin de l'année 2025, afin de permettre la finalisation du texte dans les meilleurs délais ; b) L'article 3.2 du Statut du personnel relatif à la durée et au renouvellement des mandats, constate que les anciens agents peuvent 		<ul style="list-style-type: none"> a) Les 7 premiers chapitres ont été revus. Le comité budgétaire de novembre 2025 révisera les impacts financiers de la proposition. Les EM sont invités à envoyer leurs derniers commentaires sur les chapitres restant en vue d'une finalisation du document. Une réunion de 2 jours en amont du Comité des OPL 01/2026 a été proposée à la présidence pour finaliser les chapitres restants. b) Une réunion avec les autorités de Maurice sera planifiée prochainement

Objet	Instances	Décisions	Acteurs	Mise en œuvre
Cadre de mise à disposition d'experts et de personnels auprès du Secrétariat général	COPL1 avr 25 COPL2 nov 25	<p>candidater à un nouvel appel, et encourage le Secrétariat général à assurer un recrutement transparent et équitable pour tous ;</p> <p>c) La mise en place par le Secrétariat général de la directive DASP025 encadrant les modalités de travail flexible.</p> <p>a) Recommande au Conseil des ministres d'approuver le cadre de mise à disposition de personnel et d'experts auprès du Secrétariat général.</p> <p>a) Demande au Secrétariat général de proposer aux États membres des modifications au cadre de mise à disposition de personnel et d'experts auprès du Secrétariat général et sur les termes de référence du poste de directeur en tenant compte des observations et positions des États membres en vue d'une finalisation dans les plus brefs délais et approbation par les instances ;</p> <p>b) Prend note des initiatives engagées dans le cadre du projet <i>Safe Seas Africa (SSA)</i> en appui au fonctionnement du Centre régional de fusion de l'information maritime (CRFIM) et du Centre régional de coordination opérationnelle (CRCO) notamment par le déploiement d'experts mis à disposition ainsi que des discussions en cours pour le renforcement des procédures internes des Centres régionaux et encourage la poursuite des échanges avec les parties prenantes et les comités compétents.</p>		<p>c) Le cadre de mise à disposition a été présenté au COPL 02/2025 mais n'a de nouveau pas été approuvé lors du dernier Conseil. Des réunions bilatérales entre GRH et OPL Madagascar puis GRH et OPL France ont été conduites au cours du mois de janvier. Ces réunions n'ont pas pu aboutir à une version consensuelle du document. Une proposition de réunion virtuelle a été proposée à tous les OPL qui n'a pu être organisée au vu de leur indisponibilité jusqu'au 30 mars 2026. Une autre approche devra être considérée avant les prochaines instances.</p> <p>a) Les termes de références du poste de directeur ont été proposés au COPL 02/2024 du 02-03 déc 2024, puis au COPL 01/2025 tenu le 04-06 avril 2025 puis au 39e Conseil du 16 avril 2025. Une réunion en présentiel a été organisée le 11 septembre 2025 au SG COI et une version consolidée a été présentée au COPL 02/2025 qui n'a pas abouti à une validation. Les positions opposées sur le principe de rotation du poste sont difficilement conciliables.</p>
Nouveau règlement financier	39 ^e Conseil 16 avr 25	Valide le nouveau Règlement financier de la COI ainsi que ses annexes en tenant compte des amendements des avis et observations émis par les États membres après son examen par le Comité budgétaire et par le Comité d'audit et des risques		
Audit interne et rapport du Comité d'audit et des risques	39 ^e Conseil 16 avr 25 COPL2 nov 25	<p>a) Prend note du procès-verbal et des recommandations de la réunion du Comité d'Audit et des Risques (CAR), tenue les 25-26 mars 2025 et demande au Secrétariat général d'observer ces recommandations.</p> <p>b) Prend note des conclusions de l'audit externe réalisé par le cabinet Moore sur le budget de fonctionnement de la COI, et de la certification sans réserve des comptes de l'exercice 2024 ;</p> <p>c) Donne quitus au Secrétaire général sur les états financiers de l'exercice 2024, tels qu'examinés et validés par le CAR lors de sa réunion des 25 et 26 mars 2025 ;</p> <p>d) Demande au Secrétariat général d'appliquer les mesures disciplinaires en cas de non-conformité, tant en interne qu'en externe ;</p> <p>e) Demande au Secrétariat général et aux projets de la COI d'intégrer systématiquement dans leurs prévisions financières une ligne budgétaire spécifique dédiée aux missions d'audit interne, conformément aux normes internationales, afin de garantir l'indépendance et l'efficacité du service</p> <p>a) Prend note du procès-verbal et des recommandations issues des réunions du Comité d'Audit et des Risques (CAR) tenues le 17 juillet</p>		<p>a) La réunion trimestrielle du Comité d'Audit et des Risques (CAR), programmée pour le 17 juillet, sera consacrée à l'examen des rapports récents d'audit interne et externe, ainsi qu'au suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées. Il reste 40% des recommandations en cours de mise œuvre après l'approbation des manuels finance budget, passation de marché, subvention.</p> <p>d) Mesures disciplinaires à déterminer en fonction de la gravité des infractions et renforcement de la mise en œuvre de la politique d'exclusion du financement (Pilier n° 7 de l'accréditation aux neuf Piliers) (atelier d'échanges à initier en interne)</p> <p>e) Note de service à adresser aux projets, précisant l'importance de consacrer une ligne budgétaire dédiée aux éventuelles missions d'audit interne (constitue encore une limitation en termes d'exercice indépendante de la fonction d'audit interne).</p>

Objet	Instances	Décisions	Acteurs	Mise en œuvre
		<p>2025 et les 4-5 novembre 2025, et sollicite le Secrétariat général de la COI pour la mise en œuvre effective des manuels des procédures, ainsi que l'adoption formelle d'une procédure LAB/FT (Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme) ;</p> <p>b) Adresse ses félicitations au Service d'audit interne (SAI) et au Comité d'audit et des risques (CAR) pour la qualité, la rigueur et la transparence des travaux réalisés au cours de l'année 2025, et prend note de l'approbation par le CAR de la Charte d'audit interne révisée ainsi que du plan stratégique triennal d'audit interne ;</p> <p>c) Après la proposition du comité d'audit et des risques, valide la nomination d'Ernst & Young en tant que Commissaire aux comptes de la COI pour les exercices 2025 à 2027.</p>		<p>a) Formalisation de la procédure LAB/FT à finaliser</p> <p>c) L'audit des états financiers 2025 complété. Rapport provisoire transmis au CAR pour commentaire et recommandation pour validation au Comité 1/2026 des OPLs.</p>
Inéligibilités	39 ^e Conseil 16 avr 25	<p>a) Prend note des conclusions et recommandations du Comité d'audit et des risques sur les nouvelles inéligibilités issues du projet MASE DP 5 ;</p> <p>b) Demande au Secrétariat général d'éclairer les États membres sur les modalités et les implications financières et non-financières d'un éventuel recours pour appel auprès de l'Ombudsman / médiateur européen, pour contester ces inéligibilités en partie ou dans leur intégralité en s'appuyant sur le rapport du Comité d'audit et des risques ;</p> <p>c) Mandate la présidence en exercice du Conseil d'engager un dialogue politique avec la Délégation de l'Union européenne en vue d'une solution sur les inéligibilités ;</p> <p>d) Demande au Secrétariat général de veiller à la mise en place des recommandations du Comité d'audit et des risques et de renforcer le contrôle surtout en matière de passation de marchés afin d'éviter des inéligibilités futures ;</p> <p>e) Réitère sa demande au Secrétariat général de définir un moyen effectif de comptabilisation et de valorisation des contreparties du Secrétariat général et des États membres dans la mise en œuvre des projets afin d'apurer les inéligibilités.</p>		<p>(a) La COI conteste ces inéligibilités nouvelles</p> <p>(c) Proposition d'un mission conjointe Présidence/Secrétaire général à Bruxelles pour demander la radiation complète des inéligibilités y compris les pénalités et intérêts.</p> <p>d) Nouveau manuel passation de marché de la COI en vigueur. Toutefois, les procédures des bailleurs qui sont toujours d'application (accréditation non encore obtenue) devront être respectés et appliqué scrupuleusement et en concertation avec leur service financier si besoin.</p> <p>E) Mission d'expertise et d'appui seront lancer sur la Subvention Horizon 2030</p>
Rapport du Comité budgétaire sur le budget triennal et exécution du budget 2025 au 30 sept	COPL2 nov 25	<p>a) Prend note de l'exécution du budget 2025 au 30 septembre 2025 examiné par le Comité budgétaire de la COI ;</p> <p>b) Valide les recommandations du Comité budgétaire tenu les 6 et 7 novembre 2025 et propose au Conseil des ministres l'adoption, par procédure écrite, du projet de budget 2026 du Secrétariat général à hauteur de € 2 419 065 dont € 1 940 065 comme contribution statutaire des États membres ;</p> <p>c) Demande au Secrétariat général de mettre en œuvre les recommandations formulées par le Comité budgétaire à l'issue de sa réunion des 6 et 7 novembre 2025 ;</p> <p>d) En référence à la décision 16-j du 33^e Conseil des ministres, réitère la nécessité pour le Secrétariat général de disposer d'une unité ou d'un conseil juridique et demande au Secrétariat général de mobiliser une expertise sous le programme Horizon 2030 pour en définir les</p>		<p>(b) Budget 2026 adopté par les États membres à travers la procédure écrite.</p> <p>(c) Recommandations en cours de mise en œuvre.</p> <p>(d) En cours</p>

Objet	Instances	Décisions	Acteurs	Mise en œuvre
		<p>attribution et modalités de mise en place puis de présenter aux prochaines instances une proposition incluant les implications financières liées à la création éventuelle d'un poste ;</p> <p>e) Demande au Secrétariat général de soumettre aux prochaines instances un point actualisé sur les besoins en ressources humaines permettant d'affiner les perspectives d'évolution budgétaire pluriannuelle et de mettre à jour le modèle économique de la COI.</p>		
Préparation du V ^e Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement	39 ^e Conseil 16 avr 25	<p>a) Remercie Madagascar, Etat-hôte du V^e Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de la COI, ainsi que la présidence en exercice et le Secrétariat général pour les préparatifs en cours et les dispositions prises ;</p> <p>b) Invite la présidence entrante à établir le contact avec le pays hôte afin de parachever les préparatifs liés à ce Sommet ;</p> <p>c) Approuve la note conceptuelle du V^e Sommet ;</p> <p>d) Valide le projet d'ordre du jour avec modification et prend note du projet de déclaration finale tel que proposé par le Comité des OPL</p>		
Participation de la COI à la Conférence des Nations unies sur l'océan	39 ^e Conseil 16 avr 25	<p>a) Demande au Secrétariat général de finaliser les préparatifs de la participation de la COI à la 3^e Conférence des Nations unies sur l'océan ;</p> <p>b) Demande au Secrétariat général de soumettre aux États membres un projet de message commun avant le V^e Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de la COI pour validation par procédure écrite dans un délai de deux semaines.</p>	GM-GB	<p>a) Le Secrétariat a participé à la Conférence avec une délégation de 9 personnes incluant un jeune chercheur de Madagascar sous financement RECOS et une académicienne de l'Université de Maurice</p> <p>b) Le message a été transmis et certains éléments ont été repris dans les discours des États</p>
Ordre du jour prévisionnel du 39 ^e Conseil des ministres de la COI	COPL1 avr 25	Soumet le projet d'ordre du jour du 39 ^e Conseil avec inclusion d'une session d'interventions des partenaires et observateurs et la fusion des deux points sur les ressources humaines en une seule fiche.		
Recommandations du Ve Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement	COPL2 nov 25	Prend note de la Déclaration finale du Ve Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de la COI tenue à Antananarivo (Madagascar) le 24 avril 2025 et propose au Conseil des ministres son approbation.		
Passation à la présidence du Comité des OPL	COPL1 avr 25	Remercie l'OPL des Seychelles pour la qualité de sa présidence et félicite l'OPL de l'Union des Comores pour sa désignation à la présidence du Comité.		
	39 ^e Conseil 16 avr 25	Le Conseil des ministres salue la qualité et le dynamisme de la présidence seychelloise de la COI ainsi que l'organisation de cette 39 ^e session ordinaire du Conseil des ministres et félicite l'Union des Comores pour sa prise de fonction à la présidence de l'organisation		